



SNEL SA

RÉFÉRENTIEL DES INDICATEURS ESG

Environnement - Social - Gouvernance

Édition 2026

Référentiel méthodologique en cours d'opérationnalisation

Document de publication web



Vue d'ensemble

Ce référentiel institutionnel définit 62 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de SNEL SA, ainsi que leurs méthodes de calcul, cibles indicatives et règles de lecture. Il s'agit d'un cadre méthodologique en cours d'opérationnalisation : il ne présente ni résultat de performance 2026, ni notation globale de SNEL SA.

25

ENVIRONNEMENT

27

SOCIAL

10

GOUVERNANCE

Maturité des règles de notation

Type de règle	Nombre	Portée
Règle à trois bandes	32	Seuils Vert, Orange et Rouge explicités
Règle binaire	6	Deux états explicitement définis; aucune zone Orange n'est créée
Règle incomplète à compléter	1	La cible ou une partie des seuils reste à définir
À calibrer avant notation V/O/R	23	Tendance, année de référence ou seuils encore à valider

Neuf indicateurs de conformité légale ou HSE sont en outre soumis à une clause de criticité : toute non-conformité grave entraîne un statut Rouge, indépendamment du taux agrégé.

Répartition des fréquences

Fréquence	Nombre d'indicateurs
Mensuelle	22
Trimestrielle	17
Annuelle	16
Semestrielle	6
Projet	1

Cadre d'utilisation et de notation

Objectif

Mettre à disposition de SNEL SA un référentiel opérationnel couvrant la production, le transport, la transformation, la distribution, la maintenance, les projets, les installations classées, les agences et les chantiers.

Statut des cibles

Les cibles sont indicatives. Elles deviennent opposables pour le pilotage uniquement après validation de l'année de référence, du périmètre, du plan annuel et de la direction propriétaire. Une cible « à définir », « à suivre », « selon plan » ou « année de référence » ne permet pas, à elle seule, d'attribuer un statut définitif.

Règles d'application

Type	Application	Condition préalable
Seuils fixes	Comparer la valeur réalisée aux bandes Vert, Orange et Rouge.	Même unité, même période et même périmètre.
Objectif zéro / binaire	Appliquer la règle stricte indiquée, sans créer artificiellement une zone Orange.	Définition documentée de l'événement et preuve de clôture.
Selon plan	Calculer le taux de réalisation par rapport au plan approuvé.	Plan daté, périmètre et volume cible approuvés.
Tendance	Comparer à une année de référence ou à la période précédente à activité comparable.	Année de référence validée et seuil de variation significative.
À calibrer	Afficher la valeur, mais ne pas publier de couleur V/O/R.	Seuils validés par la gouvernance ESG.

Traitement des données manquantes

Toute donnée absente doit être publiée comme « N/D » (non disponible), accompagnée du motif et du plan de collecte. Une cellule vide ne vaut pas zéro. La valeur zéro ne doit être utilisée que lorsqu'elle est effectivement observée et documentée.

Clause de criticité

Pour les indicateurs de conformité légale et de maîtrise HSE identifiés comme critiques, toute non-conformité grave, perte d'autorisation, situation dangereuse majeure ou manquement réglementaire significatif entraîne un statut Rouge. Cette règle prévaut sur le pourcentage agrégé.

Référentiel réglementaire

Le dispositif s'inscrit notamment dans le cadre du Décret n°13/015 du 29 mai 2013 relatif aux installations classées. Les exigences particulières applicables à chaque site doivent compléter ce socle.

Périmètres de consolidation et gouvernance des données

Toute valeur publiée doit indiquer clairement ce qu'elle couvre. Les périmètres ci-dessous constituent le cadre minimal de consolidation; toute exclusion significative doit être déclarée et justifiée.

Périmètre	Règle de consolidation
Organisationnel	SNEL SA : siège, directions territoriales ou provinciales, sites de production, transport et distribution, agences, projets et chantiers placés sous son contrôle opérationnel.
Opérationnel	Actifs détenus ou exploités par SNEL SA. Les activités sous-traitées sont incluses lorsqu'elles sont pertinentes pour l'indicateur et doivent être identifiées séparément.
Géographique	Périmètre national ou zone de reporting nommément indiquée; les zones non couvertes sont signalées.
Effectifs	Les catégories couvertes — permanents, temporaires, stagiaires et sous-traitants — sont précisées pour chaque indicateur social concerné.
Temporel	Période de reporting, date d'arrêt et règle applicable aux ouvertures, fermetures ou transferts de sites explicitement indiquées.

Chaîne de responsabilité

Niveau	Responsabilité
Production	La direction propriétaire collecte la donnée et conserve les pièces justificatives.
Contrôle de premier niveau	Le responsable hiérarchique vérifie l'exhaustivité, la formule et le périmètre.
Contrôle de second niveau	La coordination ESG/HSE ou le contrôle interne vérifie la cohérence et l'application des règles.
Assurance	L'audit interne ou externe réalise, selon le niveau de risque, des tests indépendants et documentés.
Approbation	La Direction générale ou le comité compétent autorise la communication externe.

Environnement

25 indicateurs structurés par domaine de responsabilité. Les cibles restent indicatives jusqu'à validation formelle.

Conformité

E01 Taux d'installations classées disposant d'un permis/récépissé valide			
Méthode	Nombre conforme / nombre total ×100	Unité	%
Fréquence	Semestrielle	Responsable	Direction Environnement / Sites
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Registres réglementaires, permis, récépissés, PGES et plans d'urgence	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E02 Taux d'installations avec PGES approuvé et applicable			
Méthode	Sites avec PGES / sites concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	Direction Environnement
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Registres réglementaires, permis, récépissés, PGES et plans d'urgence	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E03 Taux de mise en œuvre des mesures PGES			
Méthode	Actions réalisées / actions prévues ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Responsables de sites
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registres réglementaires, permis, récépissés, PGES et plans d'urgence	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E04 Taux de sites disposant d'un plan d'urgence à jour			
Méthode	Sites conformes / sites concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	HSE / Sites
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Registres réglementaires, permis, récépissés, PGES et plans d'urgence	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E05 Taux de clôture des non-conformités environnementales			
Méthode	NC clôturées / NC ouvertes ×100	Unité	%
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registres réglementaires, permis, récépissés, PGES et plans d'urgence	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Audits

E06 Taux de réalisation du plan d'audits environnementaux			
Méthode	Audits réalisés / audits planifiés ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	Direction Environnement
Cible indicative	≥100% du plan annuel	Règle de notation	Vert ≥100%; Orange 80-99%; Rouge <80% Règle à trois bandes
Source / preuve	Plans et rapports d'audit, registre des recommandations	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E07 Taux de recommandations d'audit mises en œuvre			
Méthode	Recommandations clôturées / recommandations échues ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	HSE / Directions
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Plans et rapports d'audit, registre des recommandations	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Déchets

E08 Quantité totale de déchets générés			
Méthode	Somme des déchets pesés ou estimés, ventilés par nature, dangerosité et destination finale	Unité	t/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Sites / Logistique
Cible indicative	À suivre	Règle de notation	Tendance ↓ favorable À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registres déchets, bordereaux d'enlèvement et certificats de traitement	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E09 Taux de déchets valorisés			
Méthode	Déchets valorisés / déchets produits ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Environnement / Logistique
Cible indicative	≥60%	Règle de notation	Vert ≥60%; Orange 40-59%; Rouge <40% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registres déchets, bordereaux d'enlèvement et certificats de traitement	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E10 Taux de déchets dangereux éliminés conformément aux exigences			
Méthode	Déchets dangereux conformes / total ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	HSE / Prestataires
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert 100%; Orange 95-99%; Rouge <95% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Registres déchets, bordereaux d'enlèvement et certificats de traitement	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E11 Taux d'huiles usagées collectées et tracées			
Méthode	Quantité collectée avec preuve de traçabilité / quantité totale d'huiles usagées générées ×100	Unité	%
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Maintenance / HSE
Cible indicative	100% tracé	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Registres déchets, bordereaux d'enlèvement et certificats de traitement	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E12 Taux de sites disposant d'une zone de stockage des déchets conforme			
Méthode	Sites conformes / sites contrôlés ×100	Unité	%
Fréquence	Semestrielle	Responsable	HSE / Sites
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Registres déchets, bordereaux d'enlèvement et certificats de traitement	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Pollution

E13 Nombre de déversements accidentels			
Méthode	Incidents documentés	Unité	Nombre/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE
Cible indicative	0	Règle de notation	Vert 0; Orange 1-2; Rouge >2 Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre des incidents, rapports RCA et fiches d'intervention	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E14 Volume de produits polluants déversés			
Méthode	Volume total des déversements	Unité	L/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / Maintenance
Cible indicative	0	Règle de notation	Tendance ↓ favorable À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre des incidents, rapports RCA et fiches d'intervention	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E15 Taux d'incidents environnementaux ayant fait l'objet d'une analyse RCA			
Méthode	Incidents analysés / incidents significatifs ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	HSE
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert 100%; Orange 90-99%; Rouge <90% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre des incidents, rapports RCA et fiches d'intervention	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Eau

E16 Consommation totale d'eau			
Méthode	Relevés compteurs / estimations documentées	Unité	m³/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Sites
Cible indicative	À suivre	Règle de notation	Tendance ↓ à activité comparable À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Relevés de compteurs, analyses de laboratoire et registres de rejet	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E17 Consommation d'eau spécifique			
Méthode	Eau consommée / énergie produite	Unité	m³/MWh
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Production / HSE
Cible indicative	Référence à établir	Règle de notation	Tendance ↓ favorable À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Relevés de compteurs, analyses de laboratoire et registres de rejet	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E18 Taux d'effluents contrôlés avant rejet			
Méthode	Rejets contrôlés / rejets concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	HSE / Laboratoire
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Relevés de compteurs, analyses de laboratoire et registres de rejet	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Air

E19 Nombre de dépassements des limites d'émission applicables			
Méthode	Dépassements confirmés	Unité	Nombre
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	HSE / Production
Cible indicative	0	Règle de notation	Vert 0; Orange 1-2; Rouge >2 Règle à trois bandes
Source / preuve	Rapports de mesure et résultats d'analyses des émissions	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Climat

E20 Émissions directes de GES (Scope 1)			
Méthode	Calcul selon facteurs d'émission documentés	Unité	tCO2e/an
Fréquence	Annuelle	Responsable	HSE / Finance
Cible indicative	Année de référence	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Données carburant/activité et feuille de calcul des émissions GES	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E21 Émissions spécifiques de GES			
Méthode	Émissions directes de GES (Scope 1) / énergie nette produite	Unité	tCO2e/MWh
Fréquence	Annuelle	Responsable	Production / HSE
Cible indicative	Année de référence	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Données carburant/activité et feuille de calcul des émissions GES	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Énergie

E22 Consommation de carburant des groupes et véhicules			
Méthode	Litres consommés	Unité	L/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Logistique / Production
Cible indicative	À suivre	Règle de notation	Tendance ↓ à activité comparable À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Bons carburant, journaux groupes et parc automobile	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Biodiversité

E23 Superficie affectée par les emprises/projets			
Méthode	Surface affectée	Unité	ha
Fréquence	Annuelle	Responsable	Projets / Environnement
Cible indicative	À suivre	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Études d'impact, SIG, rapports de chantier et de restauration	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

E24 Taux de restauration/reboisement des surfaces à compenser			
Méthode	Surface restaurée / surface à restaurer ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	Environnement / Projets
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Études d'impact, SIG, rapports de chantier et de restauration	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Nuisances

E25 Nombre de plaintes liées au bruit ou nuisances			
Méthode	Plaintes enregistrées	Unité	Nombre/an
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	HSE / Relations communautaires
Cible indicative	À réduire	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre des plaintes et rapports de mesure	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Priorités de calibration - Environnement

Ces règles doivent être complétées ou validées avant toute publication d'un statut Vert, Orange ou Rouge.

Code	Cible indicative	Règle actuelle	Action requise
E08	À suivre	Tendance ↓ favorable	Valider la référence et les seuils V/O/R
E14	0	Tendance ↓ favorable	Valider la référence et les seuils V/O/R
E16	À suivre	Tendance ↓ à activité comparable	Valider la référence et les seuils V/O/R
E17	Référence à établir	Tendance ↓ favorable	Valider la référence et les seuils V/O/R
E20	Année de référence	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
E21	Année de référence	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
E22	À suivre	Tendance ↓ à activité comparable	Valider la référence et les seuils V/O/R
E23	À suivre	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
E25	À réduire	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R

Social

27 indicateurs structurés par domaine de responsabilité. Les cibles restent indicatives jusqu'à validation formelle.

SST

S01 Taux de fréquence des accidents avec arrêt			
Méthode	Accidents avec arrêt ×1 000 000 / heures travaillées	Unité	Accidents/million h
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / RH
Cible indicative	À définir	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG
S02 Taux de gravité			
Méthode	Jours perdus ×1 000 000 / heures travaillées	Unité	Jours/million h
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / RH
Cible indicative	À définir	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG
S03 Nombre d'accidents mortels			
Méthode	Décès liés au travail	Unité	Nombre/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / RH
Cible indicative	0	Règle de notation	Vert 0; Rouge ≥1 Règle binaire
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG
S04 Nombre d'accidents électriques du personnel			
Méthode	Accidents électriques enregistrés	Unité	Nombre/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / Exploitation
Cible indicative	0	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG
S05 Taux de personnel formé HSE			
Méthode	Employés formés / employés concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Semestrielle	Responsable	RH / HSE
Cible indicative	≥95%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG
S06 Taux de conformité au port des EPI			
Méthode	Observations conformes / observations ×100	Unité	%
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / Sites
Cible indicative	≥95%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 85-94%; Rouge <85% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S07 Nombre d'exercices d'urgence réalisés			
Méthode	Exercices réalisés	Unité	Nombre/an
Fréquence	Semestrielle	Responsable	HSE / Sites
Cible indicative	≥2/site/an	Règle de notation	Vert ≥ cible Règle incomplète à compléter
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S08 Taux de clôture des actions SST			
Méthode	Actions clôturées / actions échues ×100	Unité	%
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre accidents, heures travaillées, formations et inspections HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Travail

S09 Taux de couverture des travailleurs par un dispositif de santé au travail			
Méthode	Travailleurs couverts / travailleurs concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	RH / Médecine du travail
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes
Source / preuve	SIRH, médecine du travail et registres de formation	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S10 Heures moyennes de formation par salarié			
Méthode	Heures de formation / effectif moyen	Unité	h/salarié/an
Fréquence	Annuelle	Responsable	RH
Cible indicative	≥20	Règle de notation	À calibrer À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	SIRH, médecine du travail et registres de formation	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Diversité

S11 Part des femmes dans l'effectif			
Méthode	Femmes / effectif total ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	RH
Cible indicative	À définir	Règle de notation	Tendance ↑ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	SIRH et situation certifiée des effectifs	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S12 Part des femmes dans les postes de responsabilité			
Méthode	Femmes cadres/responsables / total ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	RH
Cible indicative	À définir	Règle de notation	Tendance ↑ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	SIRH et situation certifiée des effectifs	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Inclusion

S13 Part de travailleurs en situation de handicap			
Méthode	Effectif concerné / effectif total ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	RH
Cible indicative	À définir	Règle de notation	Tendance ↑ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	SIRH et données RH consolidées	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Communautés

S14 Nombre de plaintes communautaires reçues			
Méthode	Plaintes enregistrées	Unité	Nombre/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Relations communautaires
Cible indicative	À suivre	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre des plaintes, PV de consultation et suivi des engagements	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S15 Taux de résolution des plaintes communautaires			
Méthode	Plaintes clôturées / plaintes reçues ×100	Unité	%
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Relations communautaires
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre des plaintes, PV de consultation et suivi des engagements	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S16 Délai moyen de traitement des plaintes			
Méthode	Somme des délais / nombre de plaintes clôturées	Unité	jours
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Relations communautaires
Cible indicative	≤30	Règle de notation	Vert ≤30; Orange 31-60; Rouge >60 Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre des plaintes, PV de consultation et suivi des engagements	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S17 Taux de projets avec consultation des parties prenantes			
Méthode	Projets consultés / projets concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Projet	Responsable	Environnement / Projets
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert 100%; Rouge <100% Règle binaire
Source / preuve	Registre des plaintes, PV de consultation et suivi des engagements	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S18 Taux de réalisation des engagements communautaires			
Méthode	Engagements réalisés / engagements échus ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Relations communautaires
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre des plaintes, PV de consultation et suivi des engagements	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Foncier

S19 Nombre de conflits fonciers liés aux emprises			
Méthode	Conflits actifs documentés	Unité	Nombre
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Juridique / Foncier
Cible indicative	À réduire	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre foncier, dossiers juridiques et procès-verbaux	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S20 Taux de conflits fonciers résolus			
Méthode	Conflits résolus / conflits enregistrés ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Foncier / Juridique
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre foncier, dossiers juridiques et procès-verbaux	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Sécurité publique

S21 Nombre d'accidents impliquant des tiers			
Méthode	Accidents du public liés aux installations	Unité	Nombre/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / Exploitation
Cible indicative	0	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Registre des incidents tiers et rapports d'exploitation	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S22 Nombre d'électrocutions de tiers			
Méthode	Cas confirmés	Unité	Nombre/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	HSE / Exploitation
Cible indicative	0	Règle de notation	Vert 0; Rouge ≥1 Règle binaire
Source / preuve	Registre des incidents tiers et rapports d'exploitation	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S23 Taux de réalisation du plan de sensibilisation à la sécurité électrique			
Méthode	Campagnes réalisées / campagnes planifiées ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Communication / HSE
Cible indicative	≥100% du plan	Règle de notation	Vert ≥100% du plan; Orange 80-99%; Rouge <80% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre des incidents tiers et rapports d'exploitation	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Accès

S24 Nombre de nouveaux raccordements			
Méthode	Nouveaux clients/raccordements	Unité	Nombre/an
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Commercial
Cible indicative	Selon plan	Règle de notation	Tendance ↑ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Base clientèle, ordres de raccordement et rapports projets	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S25 Nombre de communautés nouvellement électrifiées			
Méthode	Communautés nouvellement desservies	Unité	Nombre/an
Fréquence	Annuelle	Responsable	Projets / Distribution
Cible indicative	Selon plan	Règle de notation	Tendance ↑ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	Base clientèle, ordres de raccordement et rapports projets	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Qualité service

S26 SAIDI - durée moyenne d'interruption

Méthode	Σ (clients interrompus $\times$ durée d'interruption) / nombre total de clients desservis	Unité	minutes/client
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Exploitation
Cible indicative	À définir	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	SCADA, main courante d'exploitation et base interruptions	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

S27 SAIFI - fréquence moyenne d'interruption

Méthode	Σ clients interrompus / nombre total de clients desservis	Unité	interruptions/client
Fréquence	Mensuelle	Responsable	Exploitation
Cible indicative	À définir	Règle de notation	Tendance ↓ À calibrer avant notation V/O/R
Source / preuve	SCADA, main courante d'exploitation et base interruptions	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Priorités de calibration - Social

Ces règles doivent être complétées ou validées avant toute publication d'un statut Vert, Orange ou Rouge.

Code	Cible indicative	Règle actuelle	Action requise
S01	À définir	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
S02	À définir	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
S04	0	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
S07	≥ 2 /site/an	Vert $\geq$ cible	Définir les seuils manquants
S10	≥ 20	À calibrer	Valider la référence et les seuils V/O/R
S11	À définir	Tendance ↑	Valider la référence et les seuils V/O/R
S12	À définir	Tendance ↑	Valider la référence et les seuils V/O/R
S13	À définir	Tendance ↑	Valider la référence et les seuils V/O/R
S14	À suivre	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
S19	À réduire	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
S21	0	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
S24	Selon plan	Tendance ↑	Valider la référence et les seuils V/O/R
S25	Selon plan	Tendance ↑	Valider la référence et les seuils V/O/R
S26	À définir	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R
S27	À définir	Tendance ↓	Valider la référence et les seuils V/O/R

Gouvernance

10 indicateurs structurés par domaine de responsabilité. Les cibles restent indicatives jusqu'à validation formelle.

Gouvernance

G01 Budget environnement et social exécuté			
Méthode	Dépenses E&S réalisées / budget E&S ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Finance / HSE
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Budget, décisions de désignation et rapports d'exécution	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

G02 Taux de sites ayant un responsable HSE désigné			
Méthode	Sites avec responsable / sites concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	HSE / RH
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Budget, décisions de désignation et rapports d'exécution	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Risques

G03 Taux de risques E&S critiques avec plan d'action			
Méthode	Risques critiques traités / risques critiques ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Risk Management / HSE
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert 100%; Rouge <100% Règle binaire
Source / preuve	Cartographie des risques et plans d'action	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Achats

G04 Taux de marchés intégrant des clauses E&S			
Méthode	Marchés avec clauses E&S / marchés concernés ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Achats / Juridique
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Dossiers de marchés, contrats et grilles d'évaluation	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Fournisseurs

G05 Taux de fournisseurs critiques évalués HSE			
Méthode	Fournisseurs évalués / fournisseurs critiques ×100	Unité	%
Fréquence	Semestrielle	Responsable	Achats / HSE
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Évaluations fournisseurs, agréments et rapports HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

G06 Taux de prestataires déchets évalués/conformes

Méthode	Prestataires conformes / prestataires évalués ×100	Unité	%
Fréquence	Semestrielle	Responsable	HSE / Achats
Cible indicative	100%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 80-94%; Rouge <80% Règle à trois bandes Clause critique : toute non-conformité grave entraîne Rouge
Source / preuve	Évaluations fournisseurs, agréments et rapports HSE	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Éthique

G07 Nombre de cas de fraude/corruption E&S non traités

Méthode	Cas signalés non clôturés selon la procédure applicable	Unité	Nombre/an
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Audit / Éthique
Cible indicative	0 non traité	Règle de notation	Vert 0; Rouge ≥1 Règle binaire
Source / preuve	Registre d'alertes et rapports d'enquête autorisés	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Transparence

G08 Publication/production du rapport ESG annuel

Méthode	Rapport produit à temps	Unité	Oui/Non
Fréquence	Annuelle	Responsable	Direction Générale / HSE
Cible indicative	Oui	Règle de notation	Vert = Oui Règle binaire
Source / preuve	Rapport ESG approuvé et preuve de publication	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Données

G09 Taux de fiabilité des données ESG

Méthode	Indicateurs vérifiés sans anomalie / indicateurs contrôlés ×100	Unité	%
Fréquence	Annuelle	Responsable	Audit interne / HSE
Cible indicative	≥95%	Règle de notation	Vert ≥95%; Orange 85-94%; Rouge <85% Règle à trois bandes
Source / preuve	Rapports de contrôle, rapprochements et piste d'audit	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Amélioration

G10 Taux de clôture des actions issues des audits

Méthode	Actions clôturées / actions échues ×100	Unité	%
Fréquence	Trimestrielle	Responsable	Audit interne / Directions
Cible indicative	≥90%	Règle de notation	Vert ≥90%; Orange 70-89%; Rouge <70% Règle à trois bandes
Source / preuve	Registre consolidé des recommandations et preuves de clôture	Validation	Direction propriétaire / coordination ESG

Règles techniques prioritaires

Émissions de gaz à effet de serre

Le suivi initial porte sur les émissions directes (Scope 1), calculées à partir des consommations de combustibles et des facteurs d'émission documentés. L'intensité carbone E21 rapporte ces émissions à l'énergie nette produite. La feuille de route prévoit ensuite l'évaluation des émissions indirectes liées à l'énergie achetée (Scope 2), puis la cartographie des catégories significatives de la chaîne de valeur (Scope 3). Toute publication précise les gaz couverts, les facteurs d'émission, l'année de référence, le périmètre organisationnel et les éventuels recalculs.

Déchets

L'indicateur E08 est consolidé par nature de déchet, caractère dangereux ou non dangereux, mode de mesure et destination finale. Les quantités estimées sont distinguées des quantités pesées. La valorisation, le stockage et l'élimination doivent être appuyés par des bordereaux, certificats ou autres preuves de traçabilité.

Continuité du service

Le SAIDI (S26) correspond à la somme des durées d'interruption subies par les clients, divisée par le nombre total de clients desservis. Le SAIPI (S27) correspond au nombre total d'interruptions subies par les clients, divisé par le nombre total de clients desservis. Les publications indiquent la période, le périmètre du réseau, la source des événements et le traitement des interruptions planifiées, des événements exceptionnels et des données manquantes.

Conditions de comparabilité

Une tendance n'est interprétable qu'à activité, périmètre et méthode comparables. Toute modification significative de méthode, de facteur d'émission ou de couverture est expliquée; la référence historique est recalculée lorsque cela est nécessaire et possible.

Glossaire

Terme	Définition d'usage
ESG	Environnement, Social et Gouvernance.
HSE	Hygiène, Santé-Sécurité et Environnement.
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale applicable à un site ou à un projet.
RCA	Analyse des causes profondes d'un incident afin d'en prévenir la répétition.
SAIDI	Durée moyenne cumulée d'interruption par client sur la période considérée.
SAIFI	Fréquence moyenne d'interruption par client sur la période considérée.
Scope 1	Émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par l'organisation.
Installation classée	Installation soumise aux obligations administratives et techniques prévues par la réglementation applicable.
Fournisseur critique	Fournisseur dont l'activité, le volume, la localisation ou le risque peut avoir un impact ESG significatif.
Risque E&S critique	Risque environnemental ou social susceptible d'entraîner un impact grave, étendu ou difficilement réversible.
Incident significatif	Événement répondant aux critères de gravité, d'étendue, de durée ou d'obligation de notification définis par SNEL SA.
Clôture	Achèvement vérifié d'une action, avec preuve de réalisation et validation par l'autorité compétente.
Échéance	Date limite approuvée pour la réalisation ou le traitement d'une action.
N/D	Donnée non disponible; ce statut ne doit jamais être assimilé à une valeur zéro.

Gouvernance de publication

Le référentiel devient pleinement exploitable lorsqu'il est relié à un dispositif de collecte, de preuve et de validation. Chaque publication périodique doit permettre de retracer la donnée jusqu'à sa source.

Conditions minimales avant publication d'une performance

Étape	Exigence
1 Définition	Valider l'indicateur, la formule, l'unité, le périmètre et la fréquence.
2 Référence	Approuver l'année de référence, la cible et les seuils de notation applicables.
3 Collecte	Conserver la source, la preuve, le responsable et la date de collecte.
4 Contrôle	Vérifier la complétude, la cohérence, les doublons et les rapprochements.
5 Validation	Faire approuver la valeur et le statut par la direction propriétaire et la gouvernance ESG.
6 Publication	Afficher la période, le périmètre, la valeur, la cible, la règle, le statut et les données N/D.

Portée institutionnelle

Le référentiel ESG de SNEL SA constitue un langage commun pour le suivi des enjeux de durabilité liés à ses activités. Il couvre la conformité environnementale, la santé et la sécurité, les relations avec les communautés, l'accès à l'électricité, la qualité de service, la gouvernance et la fiabilité des données.